

Rapports sur les vérifications de l'optimisation des ressources et les examens

Nos vérifications de l'optimisation des ressources (VOR) ont pour but d'examiner la qualité de la gestion des programmes et activités des ministères du gouvernement, des organismes du secteur parapublic, des organismes de la Couronne et des sociétés contrôlées par la Couronne. Ces vérifications sont menées en vertu du paragraphe 12(2) de la *Loi sur le vérificateur général*, qui stipule que le Bureau doit faire état des cas où il a constaté que des sommes ont été engagées sans égard adéquat à l'économie et à l'efficacité, ou des cas où des procédures appropriées pour mesurer l'efficacité de la prestation des services et faire rapport à ce sujet n'ont pas été établies. S'il y a lieu, elles englobent également les questions de conformité. Essentiellement, les VOR se penchent sur les activités sous-jacentes du programme ministériel ou de l'organisme vérifié afin d'en évaluer la rentabilité ainsi que le niveau de service au public. Le présent chapitre contient les conclusions, observations et recommandations des VOR et d'un examen mené au cours du dernier exercice.

Les programmes et activités ministériels et les organismes du secteur parapublic vérifiés cette année ont été choisis par la haute direction du Bureau en fonction de plusieurs critères, comme l'impact financier du programme ou de l'organisme,

son importance perçue pour l'Assemblée législative, les questions connexes de sensibilité et de sécurité publiques, et les résultats des vérifications antérieures et des activités de suivi connexes.

Nous projetons et exécutons nos travaux de VOR, qui englobent l'optimisation des ressources et la conformité, et présentons des rapports à ce sujet, conformément aux normes professionnelles fixées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés applicables aux missions de certification. Ces travaux comportent la tenue de sondages et d'autres procédés que nous jugeons nécessaires, dont l'obtention de conseils d'experts de l'extérieur au besoin.

Avant d'entreprendre une vérification, notre personnel procède à une recherche approfondie concernant le domaine visé et rencontre les représentants de l'organisme vérifié pour discuter du point central de la vérification, y compris nos objectifs et critères de vérification. Au cours de la vérification, notre personnel maintient un dialogue continu avec ces personnes pour suivre les progrès de la vérification et garder les lignes de communication ouvertes. À la fin des travaux sur place, généralement à la fin du printemps de l'année de vérification, nous discutons des

questions importantes avec l'entité vérifiée puis nous rédigeons un rapport de vérification provisoire. Les cadres du Bureau rencontrent ensuite la haute direction de l'entité vérifiée pour discuter du rapport provisoire et des réponses de la direction à nos recommandations. Dans le cas des organismes du secteur parapublic, nous engageons aussi des

discussions avec la haute direction du ministère subventionnaire.

Après la finalisation du contenu de chaque rapport de VOR et des réponses correspondantes, les rapports de VOR sont intégrés sous forme de sections au présent chapitre du rapport annuel.